Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605059-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, **le douze mai à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. PITOIS Ludovic,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	05/05/2026

2026 05 059 Aménagement d'un espace récréatif derrière l'école – Validation d'un devis

Monsieur Philippe RAIPIN, adjoint aux affaires scolaires, présente à l'assemblée un projet d'aménagement du terrain nouvellement acquis par la commune, situé derrière l'école, en vue d'offrir aux élèves une cour de récréation enherbée comprenant des structures de jeux et des espaces de détente.

Dans le cadre de ce projet, et sur proposition de la commission des affaires scolaires, plusieurs devis ont été sollicités.

Monsieur Philippe RAIPIN présente notamment le devis suivant :

- devis de l'entreprise MOUTEL n°171 du 28/04/2026, relatif à des travaux préparatoires de nettoyage du terrain à l'aide d'une pelle sur chenilles avant aménagement, pour un montant de 1 200,00 € HT.

Il précise qu'il conviendra d'évacuer les encombrements présents sur le terrain, notamment des plaques de ciment. Le service technique communal prendra en charge l'évacuation de l'ancien poulailler situé sur ledit terrain.

Il informe également l'assemblée que le coût des équipements de clôture est estimé à environ 8 000 € HT hors pose. Compte tenu de la charge de travail du service technique, la fourniture et la pose de ces équipements feront l'objet de devis et seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'aménagement du terrain situé derrière l'école ;**
- **VALIDE le devis de l'entreprise MOUTEL n°171 du 28/04/2026 d'un montant de 1 200,00 € HT relatif aux travaux préparatoires de nettoyage du terrain ;**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605059-DE

- **CHARGE la commission et le service technique d'organiser l'évacuation rapide des encombrements en déchèterie ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement, au chapitre 231.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 18/05/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.